



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion plénière du 22/01/2025 à Champigneulles
Président	Roland MEHN
Membres	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Pierre TAESCH, Yannick DANDRELLE, Jean-Louis MAZZEO, François SOGNE, Christophe MARIE, Virginie ZERR, Didier LECOANET, Marc HOOG (distanciel)
Excusés	Guy ANDRE, Cyrille IMBERNON
Technique	Frédéric ACKER
Administration	Maxime RINIE, Damien ENGEL
Invité	Yann LEROY

Ouverture de séance effectuée par Roland MEHN, nouveau président de la Commission Régionale des Compétitions, avec présentation des membres et tour de table.

1- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les Procès-Verbaux de la Commission Régionale des Compétitions des 21/11/2024, 25/11/2024, 11/12/2024, 17/12/2024 et 07/01/2025, sont adoptés à l'unanimité.

2- INFORMATIONS ET COMMUNICATION

2-1- U13

Réflexion sur l'entrée des U13 dans la pyramide des compétitions de jeunes.

Climat des rencontres.

Diplôme des éducateurs.

Création d'un groupe de travail.

2-2- Nombre de mutés en U19 R1

Suite à l'appel de MONTIER EN DER à la FFF, la FFF a confirmé la possibilité d'inscrire sur la FMI 6 mutés dont 2 hors période en U19 R1. Tous les clubs du championnat ont reçu un communiqué pour l'application de ce nouveau règlement en 2^e partie de saison.

La rencontre dite à rejouer suite à la décision de la CFRC : Torcy Sedan – Montier en Der sera refixée en date du 19/04.

2-3- Travaux U18 R1 F

Réflexion sur le championnat U18FR1 et la phase 2 avec peu d'intérêt sportif et de longs déplacements.

2-4- Candidatures finales des coupes régionales

Parmi les 20 candidatures reçues pour l'organisation des finales des coupes régionales (seniors/féminines le 29/05 et jeunes 08 ou 09/06), 4 candidatures ont été retenues et seront étudiées de façon plus approfondies. Les 2 clubs organisateurs seront connus d'ici fin février (après validation du Comité Directeur).

2-5- Règlement – matchs reportés

Rappel de l'application du nouveau point du règlement correspondant à l'article 22 des RP de la LGEF.

« Au cours d'une saison, à partir de deux matchs de championnat reportés pour terrain impraticable, avec ou sans arrêté municipal et quelle que soit la période, le club doit fournir dès la troisième demande de report et 48 heures avant ledit match, un terrain de repli praticable répondant au règlement de l'épreuve, validé par la commission d'organisation. A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller de l'inversion de la rencontre (sans inverser le match retour) à la perte du match par pénalité. » ;

Proposition de l'envoi d'un courrier aux clubs concernés.

2-6- Situation du club du FC HEGENHEIM

Suite à un contact téléphonique entre le club et le service administratif, la Commission Régionale des Compétitions anticipe un potentiel forfait général à venir pour l'équipe évoluant dans le groupe C du championnat Régional 1 Homiris.

3- POINT DE SITUATION CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

3-1- SENIORS

Reprise du championnat R1 Homiris le week-end du 25-26/01 avec des matchs de rattrapage puis début de la phase retour le week-end du 01-02/02.

3-2- FEMININES

Reprise du championnat R1 Féminine le 09/02 avec des matchs de rattrapage puis début de la phase retour le 16/02.

3-3- JEUNES

Reprise de certains championnats jeunes le 01/02 avec des matchs de rattrapage.

4- POINT DE SITUATION COUPES NATIONALES ET COUPES RÉGIONALES

La Commission Régionale des Compétitions félicite l'ensemble des clubs du Grand Est encore en lice dans les différentes coupes nationales.

4-1- Coupe de France

3 clubs (STRASBOURG, REIMS et TROYES) en 8es de finale.

4-2- Coupe Gambardella

1 club (TROYES) en 16es de finale.

4-3- Coupe de France Féminine

2 clubs (REIMS et STRASBOURG) en 8es de finale.

4-4- Coupe du Grand Est

32es de finale programmés le 15-16/02 avec un match du 4^e tour à jouer le 26/01.

Tirage des 16es de finale au Parc de Ste Croix le 25 ou 26/02 en présence des clubs et remise des maillots.

4-5- Coupes du Grand Est U15 et U17

3^e tour programmé le 15/02.

Tirage des 8es de finale au Parc de Ste Croix le 25 ou 26/02 en présence des clubs et remise des maillots en même temps que celui des seniors.

4-6- Coupe du Grand Est Féminine

2^e tour en cours avec des matchs prévus le 02/02 et le 09/02.

Tirage des 8es de finale à Center Parcs le 20/02 en présence des clubs et remise des maillots.

Réflexion concernant la saison prochaine et la nécessité d'ouvrir la compétition aux équipes de district de D1 ou Interdistrict pour augmenter le nombre d'engagés et avoir un intérêt sportif plus important.

5- FESTIVAL FOOT U13

5-1- Qualifiés par District

La Commission Régionale des Compétitions valide le nombre d'équipes qualifiées par District pour les finales régionales U13F et U13.

Alsace : 5 équipes

Moselle : 3 équipes

Meurthe et Moselle : 2 équipes

Meuse : 1 équipe

Vosges : 1 équipe

Ardennes : 1 équipe

Marne : 1 équipe

Aube : 1 équipe

Haute Marne : 1 équipe

Suite au courriel et à la demande du District Marne, la Commission Régionale des Compétitions en lien avec l'équipe technique réétudiera la répartition du nombre d'équipes qualifiées par District en fonction du nombre de licenci(é)es et du nombre d'équipes U13F et U13 pour la saison prochaine.

5-2- Festival 2025/2026

La Commission Régionale des Compétitions confirme le souhait de pouvoir organiser l'édition 2026 du Festival Foot U13 sur le territoire de la Champagne-Ardenne.

6- ARBITRAGE

Le suivi et l'enregistrement des déclarations des matchs amicaux permet à la CRA d'avoir une visibilité concernant les désignations des officiels lorsque cela est souhaité. Un fonctionnement qui est apprécié.

Stage des arbitres de présaison 2025-2026 programmé le 23/08. La CRA demande la possibilité d'étudier la faisabilité de programmer les rencontres du dimanche à 17h permettant aux arbitres de se rendre plus facilement sur les lieux des rencontres à l'issue du stage.

7- DÉLÉGUÉS

Courriel de DOMBASLE demandant des garanties de sécurité concernant la rencontre retour CHAMPIGNEULLES-DOMBASLE en U17 R2. Des incidents avaient éclaté lors du match aller.

La CRC propose une réunion d'échanges entre les clubs en présence de la LGEF pour organiser cette rencontre.

8- DEMANDE DE CLUBS

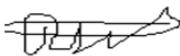
8-1- SARREBOURG R2F

Courriel de SARREBOURG concernant le forfait de son équipe en Coupe du Grand Est Féminine transmis au Comité Directeur pour suite à donner.

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulles Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Damien ENGEL

